

Annexe 3

LISTES DES INSPECTEURS A CONTACTER POUR CERTAINS POSTES SPECIFIQUES

POSTES	INSPECTEUR ou INSPECTRICE A CONTACTER
<p>Spécialisés non implantés dans un établissement spécialisé Ecoles Turpault et Turbaudières CHOLET (fonctions au titre de l'Hôpital de Jour) En Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ULIS (collèges) En SEGPA</p>	<p>Les responsables des établissements demandés et l'IEN ASH l'IEN ASH l'IEN ASH l'IEN ASH</p>
<p>A l'E.R.E.A. de ST BARTHELEMY D'ANJOU</p>	<p>l'ASH et le directeur de l'EREA</p>
<p>Spécialisés implantés dans une école option D (Ulis école)</p>	<p>Chaque inspecteur de circonscription et l'ASH</p>
<p>Ecole G. Bordillon ANGERS options C et D Ecole N. Mandela ANGERS option A</p>	<p>Angers Nord Loire</p>
<p>Ecole primaire C. Freinet ST LAMBERT DU LATTAY Attention la pédagogie Freinet y est dispensée</p>	<p>Ponts de Cé Sud Loire Vignobles</p>
<p>Ecole Fratellini ANGERS Classe CHAM (Chant/Chorale) Ecole Cussonneau ANGERS CHAM (Classe musique) Ecole de St Exupéry CHOLET CHAM (Classe musique)</p>	<p>Angers Est Angers Centre Cholet et Sèvres</p>
<p>Ecoles d'Application A. Clément ANGERS et P.L. Lebas ANGERS</p>	<p>Angers Centre</p>
<p>Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants UPE2A Français Langue Etrangère</p>	<p>I.E.N. Mission pré-élémentaire</p>